

22 mai 2017

Detachment denied, **le mauvais feuilleton des** **refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 11 : Pas de mobilité pour les enseignants des quartiers difficiles ?

Fatima et Rachid sont tous deux professeurs des écoles depuis bientôt 10 ans. Confiants en l'école comme outil de promotion sociale, ils ont choisi d'exercer dans un département réputé difficile de la région parisienne. C'est là qu'ils se sont rencontrés. Aujourd'hui, ils sont parents de trois enfants.

En 2016, le couple forme le projet de tenter une mobilité à l'expatriation. Il s'agit pour eux de vivre une autre expérience professionnelle mais aussi de permettre à leurs enfants d'aller à la découverte de l'altérité, d'acquérir des notions de la culture et de la langue arabe qu'ils ont à dire vrai peu transmis.

Décidés, Fatima et Rachid candidatent dans différents pays arabophones. C'est finalement au Tapic qu'une proposition de poste double dans un établissement laïc homologué attire leur attention. La scolarité payante dans ces établissements sera gratuite pour leurs enfants. Sans hésiter longtemps, ils acceptent l'offre.

La situation se gâte cependant rapidement : la direction académique leur fait savoir que leur demande de détachement ne leur sera pas accordée, faute d'enseignants volontaires et en nombre suffisants pour exercer sur le territoire. Fatima et Rachid en restent bouche bée : ils interprètent cette décision en fonction de leur parcours et de leur engagement : le choix d'exercer dans un secteur géographique difficile et qui plus est dans une école au cœur d'une cité ouvrière de banlieue les pénalise. Pour toute récompense, l'administration les invite à tirer un trait de plume sur la mobilité envisagée.

Fatima et Rachid n'en reviennent pas. Ils contactent leur syndicat et décident de former un recours car, pour eux, obtenir satisfaction ne serait que justice..

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.